



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble suivant :

### **111, rue de la Grand-Voile (lot 2 812 864)**

Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment complémentaire attenant empiétant dans la marge de recul latérale dont :

- La marge de recul latérale serait de 1,04 m au lieu de 1,5 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RB/A-12.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site Internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 novembre 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[VSAD.ca](https://vsad.ca)